Revue Internationale du Chercheur
ISSN: 2726-5889
Volume 4 : Numéro 4

L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE ET LA PRESSION FONCIÈRE, UN DÉFI À RELEVER : CAS DE SONGON (CÔTE D'IVOIRE)

MARKET GARDENING ACTIVITY AND LAND PRESSURE, A CHALLENGE TO BE TAKEN UP: CASE OF SONGON (IVORY COAST)

Nassa Dabié Désiré Axel
Enseignant-chercheur
Département de Géographie
Department of Géography
Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan
Dynamique des Espaces et Territoires de l'innovation (DESTIN)
Côte d'Ivoire
dabienassa @ gmail.com

Coulibaly Yvonne
Doctorante
Département de Géographie
Department of Géography
Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan
Dynamique des Espaces et Territoires de l'innovation (DESTIN)
Côte d'Ivoire
divinegrace 7277 @ gmail.com

Date de soumission : 13/10/2023

Date d'acceptation : 06/12/2023

Pour citer cet article :

NASSA. D. & COULIBALY.Y. (2023) «L'ACTIVITÉ MARAÎCHÈRE ET LA PRESSION FONCIÈRE, UN DÉFI À RELEVER : CAS DE SONGON (CÔTE D'IVOIRE)», Revue Internationale du chercheur «Volume 4 : Numéro 4» pp : 624 -644

Résumé

Ce texte examine des effets induits sur l'activité maraîchère à Songon du fait de la pression foncière qui s'ajoute aux conditions climatiques changeantes. L'agglomération abidjanaise reste la destination privilégiée, pour une catégorie de personnes en quête d'un mieux-être. Les ressortissants de la sous-région ouest-africaine y sont majoritaires même si l'exode rural en est un autre facteur. Ainsi, la capitale ivoirienne connaît une urbanisation accélérée. Comme corollaire, les problèmes d'accès aux denrées agricoles de base non importées et ceux d'accès aux logements constituent de sérieuses charges pour l'Etat ivoirien. Entre politiques agricoles (pour assurer la sécurité alimentaire) et programmes immobiliers (pour se loger décemment), des impacts négatifs empiètent sur la disponibilité des légumes à Songon. L'enquête a porté sur 100 maraîchers (Direction ANADER-Abidjan) respectivement préfinancés par une commerçante semi-grossiste. Soit 200 semi-grossistes et maraîchers, 40 revendeuses de légumes au marché de détail de Songon y compris 12 personnes ressources. La recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens et l'enquête par questionnaire ont meublé la méthodologie. Comme résultats, l'activité maraîchère est instable à Songon du fait de la pression foncière et son cortège d'inconvénient.

Mots clés: Activité maraîchère; pression foncière; défi à relever; Songon; Côte d'Ivoire

Abstract

This text examines the induced effects on market gardening activity in Songon due to land pressure which adds to changing climatic conditions. The Abidjan metropolitain area remains the preferred destination of a category of people in search of better well-being. Nationals of the West African sub-region are in the majority even if the rural exodus is another factor. Thus, the ivorian capital is experiencing accelerated urbanization. As a corollary, the problems of access to basic agricultural commodities not-imported and those of access to housing constitute serious burdens for the Ivorian State. Between agriculture policies (to ensure food security) and real estate programs (for decent housing), negative impacts are encroaching on the availability of vegetables in Songon. The survey focused on 100 market gardeners (ANADER-Abidjan Direction) respectively pre-financed by a semi wholesaler trader. that 200 semi wholesaler and market gardeners, 40 vegetables resellers at the Songon retail market including 12 resource people. Documentary research, direct observation, interviews and questionnary-surveys furnished the methodology. As the result, market gardening activity is unstable in Songon due to land pressure and its attendand disadvantages.

Keywords: Market gardening activity; land pressure; a challenge; Songon; Ivory Coast

Introduction

De 1960 à 1980, les pouvoirs étatiques ivoiriens ont misé sur la théorie des avantages comparatifs. C'est à la faveur de cette théorie que l'accent a été mis sur le développement des cultures d'exportation jusqu'à ce que leurs cours mondiaux baissent. L'essor des cultures de diversification a été pensé pour pallier les difficultés liées au binôme café-cacao. Aussi, l'on assiste-t-il à un regain d'engouement pour l'agriculture vivrière qui, par ailleurs, acquiert une valeur marchande ''grimpante'' même si « *la réussite, au demeurant fort variable, des cultures vivrières relève plus des dynamismes paysans que des opérations de développement, initiées par la puissance publique et les organismes internationaux, coûteuses et souvent décevantes telles les multiples tentatives de promotion des légumes, du riz ou du soja dans le Nord-Ouest* » (Chaleard J. L., 1996, p. 42). L'activité maraîchère à Songon reste le reflet de cette mouvance qui dénote son caractère informel. Ainsi, les légumes issus du maraîchage sont groupés sur des sites dont la précarité est évidente. Pire l'activité maraîchère de Songon est loin d'être stable alors que la demande en légumes s'accroît. Cette demande croissante en vivriers est imputable à l'urbanisation. La question de l'urbanisation rapide des pays africains en générale est tellement flagrante que nombre d'auteurs, selon leurs sensibilité, en ont fait l'objet de leurs études respectives. En témoignent les assertions qui suivent : « (...) la Côte d'Ivoire participe depuis l'après-guerre à l'accélération du processus d'urbanisation dont ont bénéficié, en Afrique de l'ouest, les Etats côtiers » (Dubresson A., 1989, p. 10). Gnamba Y., (2014), abonde dans le même sens en étayant ses propos suivant une chronologie. Il affirme, relativement à l'urbanisation galopante en Côte d'Ivoire que « le taux d'urbanisation qui était de 14% en 1960 est passé à 45% en 1980 » (Gnamba Y., 2014, p. 37). Cet auteur traite aussi de la croissance démographique de la ville d'Abidjan; il s'appuie sur des statistiques pour dire ceci : « Abidjan, sa capitale économique (...) a vu sa population et son espace s'accroître de façon exponentielle » (Gnamba Y., 2014, p. 37). Estimée à « 46 000 habitants en 1948 », la population abidjanaise est passée à « 904 000 habitants en 1975 » puis à « 1 422 000 habitants en 1980 » (Gnamba Y., 2014, p. 37). Ces chiffres corroborent ceux de Harre D. M, (2001) dont l'assertion est mentionnée en ces termes: « *La population abidjanaise estimée à 5.400 habitants en 1929, atteint 126.000 habitants lors du recensement de 1955 [Edmond, 1962 :55-85], puis, 550.000 habitants en 1970. Une croissance forte d'environ 10% par an, se poursuit jusqu'au début des années quatre-vingt* » (Harre D. M., 2001, p. 117).

Mieux, des projections récentes des Nations Unies attestent que ce phénomène restera encore d'actualité durant les décennies à venir. Ces projections indiquent que les villes africaines compteront 900 millions d'habitants supplémentaires d'ici à 2050 et qu'elles accueilleront les deux tiers de la population du continent (OCDE/NATIONS UNIES, 2022 p. 4). Contrairement à Harre D. M., (2001), Gnamba Y, (2014) s'attarde sur les problèmes engendrés par la croissance galopante de la population abidjanaise. Il l'affirme en ces termes : « *cette situation va engendrer de nombreux problèmes à savoir l'insuffisance généralisée des équipements urbains, des problèmes environnementaux, la prostitution, la recrudescence du banditisme et de la criminalité urbaine* » (Gnamba Y., 2014, p. 37). Ces problèmes étant légions, le présent article traite plutôt des entraves limitant la disponibilité des légumes, qui par ailleurs, demeure primordial à tous égards. La mise en exergue de ces entraves découle du fait que la disponibilité alimentaire en général et notamment la disponibilité des légumes n'est pas toujours garantie. Ce déficit est inéluctablement lié, en partie, à la population sans cesse croissante en Abidjan. « *La croissance d'Abidjan démarre en 1950 avec l'achèvement des travaux d'ouverture du canal de Vridi et du port. (...) La population abidjanaise ét*ait *d'environ 3,5 millions d'habitants au milieu des années* quatre-vingt-dix. *La demande marchande des produits alimentaires végétaux, céréales, tubercules, légumineuses et graines, fruits et légumes, a vu son volume multiplié p*ar trois *entre 1965 et 1995, et pouvait être estimée à plus de 700.000 tonnes au milieu des années* quatre-vingt-dix». (Harre D. M. , 2001 p. 117). La population de la ville d'Abidjan qui n'a cessé de croître en nombre atteint de nos jours, 6.321.017 (RGPH, 2021). Aussi, la croissance démographique de la ville d'Abidjan est-elle allée de pair avec son extension. « *La population s'est implantée selon un axe nord-sud (...). Au nord de la ville, le début des années soixante-dix a vu le développement du quartier d'Abobo, précédant de quelques années celui de Yopougon. Ces deux grands quartiers (...) qui ont absorbé près de la moitié de l'accroissement démographique entre 1979 et 1988 regroupaient déjà presque* 40% de l*a population de la ville en 199*3 *(...)* (Harre D. M., 2001, p.117). Cet étalement a vite touché les portes de la localité de Songon à « *la sortie ouest d'Abidjan (...) la voie qui donne accès au corridor menant à San Pedro, ville abritant le second port du pays. Cette importante voie permet d'accéder à la commune d*e *Songon et aux villes* de Jac*queville et de Dabou qui, aujourd'hui, sont des zones de fort développement urbain* » (Eviar O., 2023 p.452). Ce fort développement urbain se matérialise dans la commune de Songon par la prolifération des cités-dortoirs. Le gouvernement ivoirien en est l'initiateur via un Programme Présidentiel de Logements sociaux (PPL) mis en œuvre depuis

2013. Et, l'espace communal de Songon dans sa phase d'urbanisation ne dispose plus de suffisamment de bassins maraîchers. Alors que les légumes produits à Songon interviennent dans la chaîne de ravitaillement des marchés urbains de Yopougon et du marché de détail de Songon-Agban, l'offre saisonnière de légumes connaît une baisse notoire (Enquête de terrain). Cette situation nous conduit à la préoccupation suivante : Dans quelle mesure la pression foncière engendre-t-elle l'instabilité de l'activité maraîchère à Songon ?

Pour répondre à cette préoccupation, l'on présentera, en premier lieu, les matériels et la méthode utilisés dans cette analyse. Il sera question de présenter la zone d'étude et exposer la méthode qui a servi à la collecte des données. Les résultats obtenus vont constituer la seconde partie. Ici, l'on abordera les aspects suivants : le mode de pression foncière à Songon et la précarité des sites de groupage de légumes qui en découle seront évoqués en premier lieu. Ensuite, l'on s'attardera sur l'organisation des circuits de distribution de légumes à partir de songon en vue de mettre en évidence l'instabilité de l'activité maraîchère à Songon. Enfin, la discussion des résultats et la conclusion émaillée de perspectives, suivront respectivement.

1-Matériels et méthode

1-1-Présentation de la zone d'étude

La localité de Songon située à la sortie périphérique Ouest de la ville d'Abidjan, a été d'abord érigée en commune par décret n° 095-941 du 13 Décembre 1995 avant d'être incluse dans le District Autonome d'Abidjan (DDA) par décret n° 2001-478 du 09 Août 2001. Son milieu physique est sous l'influence du climat attiéen ; ce qui a fait de Songon l'une des zones de prédilection favorable à « l'économie de plantation » des années 60. En outre, cette localité de 536 $km^{2,}$ soit 25,8 % de la superficie totale du DDA, reste une commune administrative d'autorité villageoise. Les autochtones y défient toute autre autorité relativement à la gestion de leurs terres. Toutefois, une part importante de ce potentiel foncier est occupée par la lagune, la forêt, des plantations de palmier à huile, d'hévéa et de banane (Rapport, AGEFOP, 2007). Elle se localise précisément à l'Ouest des dix (10) communes d'Abidjan (Figure1).

Carte N°2: Carte de localisation de la commune de Songon au sein du district d'Abidjan

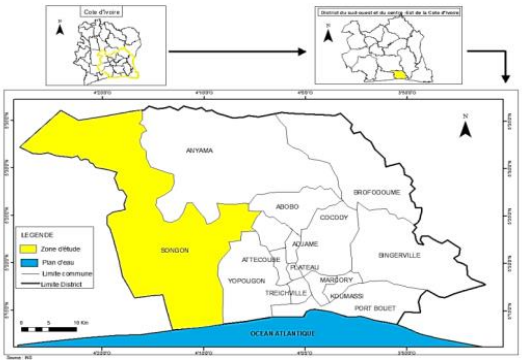

Source :CNTIG / BNETD, 2012

1-2-Méthode et outils de collecte de données

L'on a adopté la méthodologie ci-après en vue d'appréhender l'un des défis gouvernementaux allant dans le sens d'atténuer le manque criard de logements dans le District Autonome d'Abidjan. L'on n'a pas occulté les incidences relatives à ce programme étatique de logement, qui par ailleurs, reste profitable à tous égards. Ces aspects ont été mis en exergue après avoir consulté des revues et des mémoires de thèse à la bibliothèque de l'Institut de Géographie Tropical (IGT). L'on a mené aussi des recherches sur Internet en vue de cerner les contours du présent sujet. Cette documentation a permis de s'enquérir des politiques de l'Etat en matière de logements sociaux et économiques. Mieux, cela a permis de comprendre le choix de l'Etat concernant l'espace communal de Songon (notre zone d'étude) parmi les localités bénéficiaires de ce Programme Présidentiel de Logement (PPL).

L'enquête sur le terrain a permis d'identifier les villages sélectionnés dans le cadre de ce programme immobilier d'envergure ainsi que les superficies que les autorités villageoises ont respectivement cédées à l'Etat. Cette observation directe a permis aussi de rendre compte des effets induits par la réalisation de cités-dortoirs sur la plupart des bas-fonds autrefois mis en valeur à des fins de maraîchage. L'élaboration des guides ont facilité les entretiens avec les personnes ressources de la direction ANADER-Abidjan, de l'OCPV, de la direction départementale du Ministère de l'Agriculture et celles de la mairie de Songon. L'enquête par questionnaire se fonde sur un échantillonnage à la fois probabiliste et raisonné. L'échantillonnage probabiliste est sous-tendu par une formule mathématique à savoir : **Mi = a (Ci /Ct) x 100**. Elle fonctionne avec une constance : **a = 0,5** (constance pour élargir).

Cette formule a été adaptée au calcul des acteurs de la chaîne de distribution des légumes saisonniers de songon. Ce sont les revendeuses de légumes au marché de détail de Songon, les

maraîchers et les commerçantes semi-grossistes. Pour calculer le nombre de revendeuses de légumes au marché de détail de Songon, l'on a fait : **Mi (1)**=nombre de personnes enquêtées parmi les revendeuses de légumes au micro-détail sur les sites-marchés de Songon-Agban et Adiapoto = 0.5 (40/240) x100. Ce qui équivaut à 8.33 soit un effectif enquêté de 8 revendeuses de légumes au marché de détail. Concernant les maraîchers et les commerçantes semi-grossistes, l'on a fait le calcul suivant : **Mi (2)=** nombre de personnes enquêtées parmi les maraîchers et les semi-grossistes interagissant sur les sites-marchés de Songon-Mbrathé et Agban-gare = 0,5 (200/240) x 100. Cela donne ceci : 41,66 soit 42 personnes. Pour ce qui est des autres catégories, l'on s'est contenté des effectifs des personnes qui ont bien voulu se prêter aux questions posées relativement à l'étude. Ces catégories de personnes enquêtées se subdivisent comme suit :-Personnes ressources = 12 ; -Détaillantes de vivrier sec et revendeuses des légumes fortement périssables = 21 ;-Vendeur de protéine (viande de bœuf, de porc, poisson fumé et frais) = 17. En somme, ces deux types d'échantillonnage ont permis d'obtenir un nombre total de 100 personnes réparties comme suit : (tableau 1).

Tableau N°3 : Justification de l'échantillon

CATÉGORIE DE PERSONNES ENQUÊTÉES	**EFFECTIF TOTAL**	**EFFECTIFS ENQUÊTÉS**
Revendeuses de légumes sur les marchés de détail de Songon-agban et Adiapoto	40	08
Maraîchers et semi-grossistes des sites de groupage de Songon	200	42
Personnes ressources : ANADER (3), OCPV (2), Direction Départementale de l'agriculture (1), Mairie de Songon (6)	12	12
Détaillantes de légumes-feuille, de vivriers secs, de céréales et légumes à cycle de production court	21	21
Vendeurs de protéines (viande de bœuf, de porc, poisson fumé , frais)	17	17
TOTAL	**290**	**100**

SOURCE : Nos enquêtes, 2023

Le questionnaire a permis d'appréhender le ressenti des acteurs de l'activité maraîchère à Songon face à l'amenuisement des bas-fonds (propice à l'activité maraîchère) du fait de la pression foncière. Cette situation est d'autant plus préoccupante que l'on constate avec regret que les parcelles maraîchères, se raréfient (Carte 2) au profit de la réalisation de cités-dortoirs. L'incidence qui s'en suit entraîne la baisse progressive de l'offre des légumes saisonniers de Songon. Toute chose qui empiète sur le réseau et/ou circuit de distribution de légumes à

songon en période dite d'abondance de légumes. Toutefois, l'on a appréhendé le bien fondé du Programme Présidentiel de Logement (PPL) en ce sens qu'il a été initié en faveur des populations dont la croissance va de pair avec le déficit de logement, source de désagréments.

Carte N°2 : Des sites maraîchers résiduels de Songon

Source :CNTIG, 2014

L'ensemble des méthodes de collecte de données mobilisé, nous amène à structurer les résultats comme suit : d'abord l'on s'attardera sur la forme de pression foncière dont il s'agit dans le présent article avec l'intitulé ‘'la pression foncière, une menace pour le maraîchage à songon''. Ensuite l'on abordera la rubrique intitulée ‘' le réseau et/ou circuit de distribution de légumes à songon''.

2- Résultats

2-1-PRESSION FONCIÈRE, UNE MENACE POUR LE MARAÎCHAGE À SONGON

"La pression foncière" reste une expression polysémique en raison des affectations du sol et des vocations qui lui sont allouées pour accueillir telle ou telle activité. Ainsi la pression foncière peut se traduire par la squattérisassions du domaine public ou tout autre espace vacant. La "pression foncière" peut correspondre aussi à des changements de la structure foncière d'un espace déterminé. Il s'agit en effet, de la transformation d'une terre à vocation agricole en un lotissement périurbain par exemple. Cette définition s'applique mieux à notre analyse. Les opérations immobilières réalisées et en cours de réalisation dans les villages de Songon-Agban, de Songon-Kassemblé, Abadjin-Kouté et Songon-M'brathé empiètent sur les parcelles maraîchères qui se raréfient sur l'espace communal de Songon.

2-1-1- Le maraîchage dans les années 80, une activité rentable

La zone de Songon anciennement mieux lotie en termes de forêt, disposait aussi de nombreux bas-fonds. Ces espaces marécageux sont propices à l'agriculture vivrière en général et à l'activité maraîchère en particulier. En conséquence, des non nationaux résidant dans cette

zone s'en servaient à des fins de maraîchage à temps plein. Mieux, « *Les revenus que permet le maraîchage sont confortables, bien des indices le laissent penser : la fréquence des retours au pays par exemple ; en effet, ces voyages représentent pour le maraîcher (comme pour tous les immigrés) une dépense importante due non seulement au prix du déplacement, mais aussi, au fait qu'il faut rapporter à la famille de nombreux ''cadeaux'' dont la valeur permettra aux villageois de juger de la réussite du visiteur (...)* », [Berron H., 1986, p.22]. *« Certains d'entre eux, parviennent à réaliser dans la construction de maisons modernes à Abidjan : ce sont des bâtiments en dur ne comprenant une ou deux pièces, appelés couramment ''entrée-coucher'' ; certains maraîchers en possèdent déjà plusieurs, parfois très bien situés (Treichville, Adjamé, Abobo-gare, Yopougon-gare…* ». [Berron H., 1986, p.22 à 23].

2-1-2-Les exigences du PLU d'Abidjan au détriment du maraîchage à Songon

Les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) se substituent aux Plans d'Occupation des Sols qui avaient été créés par la loi d'Orientation Foncière du 30 Décembre 1967. Ces plans définissent et réglementent non seulement l'usage des sols mais ils constituent surtout un outil stratégique d'urbanisme opérationnel. Les dispositions générales relatives aux PLU définissent quatre grands secteurs : les zones U (urbanisées donc constructibles), les AU (à urbaniser, constructibles à plus ou moins long terme en fonction des réseaux existants ou à créer), les zones A (agricoles) et les zones N (naturelles et forestières).

Certes, dans les années 80, en plus du maraîchage, « *La situation géographique de Songon (...) et les potentialités physiques dont elle dispose, ont favorisé l'implantation de plusieurs activités marchandes et commerciales qui ont concouru au développement socioéconomique de ce territoire* » (N'gotta N., 1985) cité par Assi A U O et Aloko N. J., 2018, p. 86). Mais plusieurs décennies après, la mise en valeur de ces potentialités physiques répond à une autre dynamique. De fait, à la faveur du processus d'immatriculation des terres rurales par l'Etat, ce territoire est érigé en patrimoine de l'Etat c'est-à-dire domaine public de l'Etat. Et depuis lors, l'espace communal de Songon fait l'objet de ruée au profit du programme présidentiel de logements sociaux et économiques et de l'avènement des promoteurs immobiliers privés (Tableau 2).

Tableau N°2 : Superficies et localisation des sites par programme immobilier à Songon

PROGRAMMES IMMOBILIERS	SUPERFICIE EN HECTARES	VILLAGES CONCERNES
Projet immobilier : Bel Horizon	42	Abadjin-Kouté
Programme présidentiel de logements sociaux et économiques	439	Songon-Kassemblé
	05	Abadjin Kouté
Total	486	Espace communal de Songon

Source : Nos enquêtes, 2019

Le village de M'brathé n'est pas en reste avec les programmes immobiliers de Songon M'brathé 1&2. La prolifération de ces cités-dortoirs empiète inéluctablement sur les réserves marécageuses propices au maraîchage. Pire les sites de groupage de légumes saisonniers de Songon, en dépit de leur relative notoriété, ont toujours été laissés pour compte.

2-1-3-Des sites de groupage de fortune à Songon

Les sites de groupage de légumes de Songon se résument en des espaces non aménagés et à ciel ouvert. Le site d'Agban-gare n'enregistre aucun hangar tandis que celui de M'brathé abrite un hangar de fortune (Photos 1 et 3). Cette précarité s'explique par l'accès difficile aux terres, situation qui limite l'activité des maraîchers qui ont toujours privilégié les zones non urbanisées. En effet, *«C'est en milieu rural qu'ils demeureront probablement le plus longtemps, mais là non plus, leur situation n'est pas stable (…), ce sont les villageois qui les repoussent périodiquement plus loin vers la brousse. Le processus est le suivant dans la région de Songon-Agban : avec l'accord du propriétaire des terres, l'étranger débrousse une parcelle pour y mettre en place son jardin ; il y produit des légumes pendant un an ou deux, puis le villageois demande à récupérer sa terre, alors bien défrichée et assainie, pour y installer sa bananeraie, et le maraîcher obtient l'autorisation de débrousser une nouvelle parcelle un peu plus loin* » (Berron Henri. 1986 p. 23). Cette expérience sous-tend l'usage des sites de M'brathé et Agban-gare'' à des fins de marché'' sans autorisation préalable des autochtones. Cependant, ces derniers y prélèvent des droits d'usage.

Photo N°1 : Site d'Agban-Gare **Photo N°2** : Prolongement du site

Photo N°3: Site de M'brathé **Photo N°4** : La façade dudit site

Source : Cliché COULIBALY Yvonne du 19/09/2021

Le site de groupage d'Agban-Gare (photo 1) constitue en même temps la gare routière de Songon-Agban. Ce site n'abrite aucune construction aussi fortuite soit-elle, relativement au groupage des légume-feuilles. Les légumes qui proviennent des lieux de production sont déposés à même le sol (Photo 2). Quant au site de M'brathé, il y a certes un hangar mais ce hangar reste exposé aux intempéries (Photo 3). Pire, ce site débouche immédiatement sur l'axe qui mène à Dabou. Cet axe dépourvu de garde-fous se caractérise par son étroitesse et sa dangerosité lorsque les piétons le traverse (Photo 4).

La précarité des sites de groupage de Songon M'brathé et Agban-gare dénote, en plus de la question de la pression foncière, l'inexistence de registre relatif à la commercialisation des légumes saisonniers sur ces sites. Toutefois des circuits de distribution de légumes appuyés par un réseau fort, fondent la notoriété des sites de groupage de fortune qu'abrite Songon.

2-2-LE RÉSEAU ET/OU CIRCUIT DE DISTRIBUTION DE LÉGUMES À SONGON

« Le circuit de distribution est l'ensemble des canaux de distribution impliqués dans le processus de commercialisation (du producteur au consommateur) d'un produit. Il s'agit d'une notion proche de celle de réseau de distribution. Le circuit désigne généralement la structure de distribution alors que la notion de réseau de distribution s'intéresse davantage aux individus (distributeur, intermédiaires). On motive donc un réseau mais pas un circuit ». (B. Bathelot, 2011 modifié le 30/01/2016).

Dans le présent article, l'analyse inclut dans les réseaux de distribution, les circuits de distribution basés sur une catégorie de légumes dits traditionnels (Planche à photos).

Planche à photos : Des variétés de légumes cultivés à Songon

Source : Cliché COULIBALY Yvonne du 19/09/2022

Les sols de songon sont propices à deux variétés selon la nature des légumes dénommées respectivement (aubergines, gombo frais, piment frais ordinaire et ''sent-bon'') sur la planche à photos susmentionnée. Toutefois, concernant la tomate fraîche, seule la tomate à côte y est cultivée. Pour ce qui est de la tomate de type européen, les conditions pédologiques n'y sont pas propices à sa culture. Aussi, l'organisation des circuits de distribution des légumes de Songon s'apparente-t-elle à tout type de circuits d'approvisionnement et à toute nature de produits vivriers. Ces circuits se confondent aux réseaux de distribution (Figure 1).

Figure N°1 : Un réseau de distribution de légumes à partir de l'espace communal de Songon

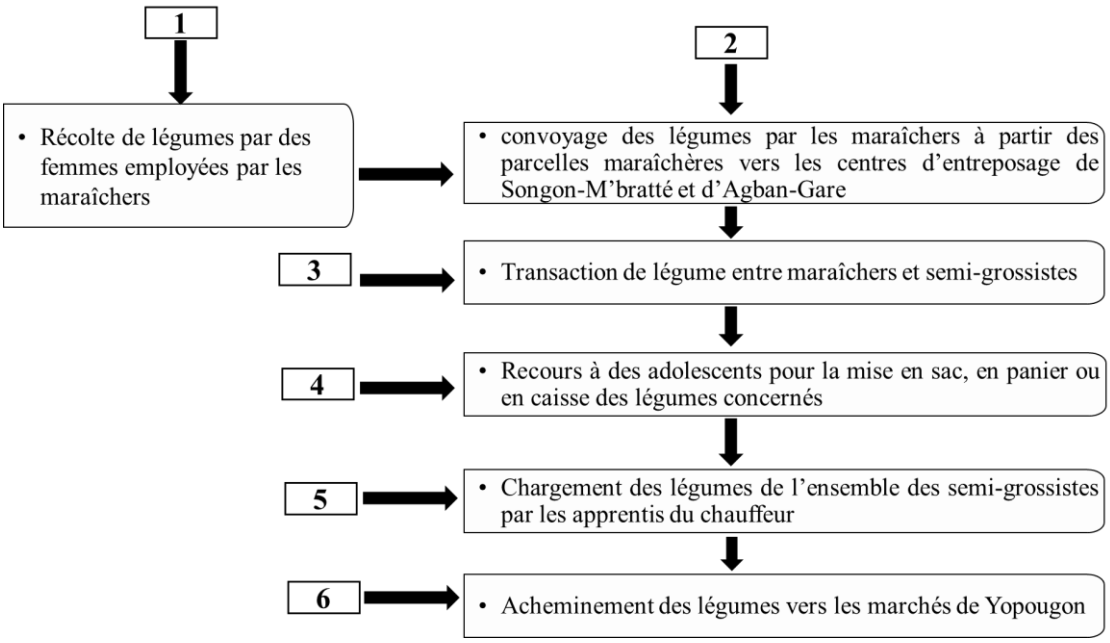

Conception : COULIBALY Y., 2022

Un réseau de distribution des légumes implique des acteurs qui animent la chaîne de ravitaillement à partir d'un lieu bien déterminé. Ici c'est le cas de la commune de Songon.

- Les maraîchers ou producteurs de légumes de Songon

Si au départ, les légumes issus du maraîchage servaient, en partie, à l'autoconsommation, l'avènement du ''vivrier marchand'' (Chaléard J. L., 1996) sous-tend la chaîne de ravitaillement de légumes dans cette localité. Lors des récoltes saisonnières, les maraîchers vendent prioritairement leurs productions respectives aux semi-grossistes qui au départ, leur apportent un soutien financier (une somme d'argent ou la semence) sous forme de prêt. Toutefois, une partie de cette production est destinée à des revendeuses de légumes sur le marché de détail de la zone productive. La collaboration maraîchers-semi-grossistes se caractérise par une complicité remarquable.

-Les semi-grossistes de Songon

Les semi-grossistes, qui interviennent sur les sites de groupage de M'brathé et Agban-Gare constituent respectivement des clientes privilégiées de deux (02) maraîchers au maximum lors des récoltes saisonnières. De fait, ce sont ces semi-grossistes qui acheminent les légumes des sites de groupage vers le marché de vivriers de Yopougon via les services d'un transporteur.

-Le transporteur et son apprenti

Le transporteur est l'agent incontournable de toute chaîne d'approvisionnement, et la filière légumière de Songon n'est pas en reste. Ici, la desserte est assurée par un seul transporteur relativement à la faible quantité de légumes produits. Les légumes sont acheminés sans la présence des semi-grossistes qui ont entièrement confiance au transporteur et son apprenti. Cette confiance est le gage de la fidélité que les semi-grossistes témoignent aux transporteurs. Les commandes de légumes parviennent aux détaillantes et micro-détaillantes de légumes par le biais du transporteur et son apprenti. Alors que ces dernières redistribuent les légumes par des circuits directs, les maraîchers leur fournissent leurs productions par des circuits indirects.

2-2-1-Le circuit indirect

Le circuit indirect implique le fait que les légumes récoltés par le maraîcher parviennent au consommateur via d'autres intervenants. Le semi-grossiste conditionne les commandes des détaillantes de légumes sur le site de groupage avant de les acheminer vers le marché de gros de Yopougon-Nouveau goudron. Les détaillantes de légumes, à leur tour, font la redistribution sur d'autres petits marchés de Yopougon. Certaines concessions sont ravitaillées via des

micro-détaillantes qui utilisent de grandes tables comme des étals de vente. Ces dernières sont plus proches des consommateurs finaux (Figure 2).

Figure N°2 : Approvisionnement des marchés urbains de Yopougon en légumes saisonniers

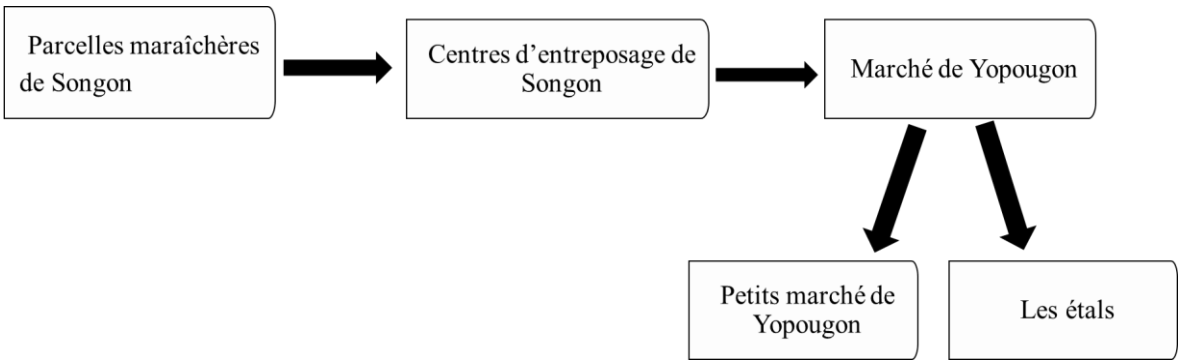

Conception : COULIBALY Y., 2022

2-2-2-Le circuit semi-direct

Le circuit semi-direct implique soit le maraîcher et la revendeuse de légumes du marché de détail de Songon. Soit le maraîcher et les détaillantes occasionnelles en provenance de Yopougon. Concernant le marché de détail de Songon-Agban, les revendeuses ne se déplacent pas et leurs commandes respectives sont acheminées vers elles par le maraîcher lui-même. Pour ce qui est des détaillantes en provenance de Yopougon, les maraîchers les rencontrent en dehors des sites de groupage. Ces dernières constituent une clientèle occasionnelle.

En somme, les légumes saisonniers de Songon sont destinés d'une part au marché de détail de Songon et d'autre part au marché de gros de vivriers de Yopougon-Nouveau goudron. De ce marché de gros, les légumes sont redistribués vers d'autres petits marchés et chez des tenancières d'étals de vente placés devant leurs concessions respectives. Cependant, le marché de détail de Songon est tributaire des légumes en provenance d'Abidjan en période contre-saisonnière via à de longs circuits.

2-2-3- Le circuit long

Dans la logique des longs circuits, les revendeuses de légumes de Songon-Agban ont recours aux grossistes du marché ''gouro'' d'Adjamé Roxy. Au premier niveau, ces dernières se ravitaillent soit, sur le site-marché dénommé « Gbê-Ba »[1] soit sur le site-marché connu sous le

[1] « Gbê-Ba » Cette expression empruntée au Bambara signifierait littéralement « plein air spacieux »

nom de « Forotologo »[2]. Au deuxième niveau, les revendeuses de légumes du marché de détail de Songon ont recours aux grossistes du site-marché Roxy qui les ravitaillent en légumes (Figures 3 & 4). Les revendeuses de légumes du marché de détail de Songon-Agban se ravitaillent auprès des grossistes d'Abidjan via les commerçantes exerçant sur le site-marché ''gouro''[3] d'Adjamé ''Roxy''. Ces grossistes ont été déguerpies en vue d'y bâtir des équipements de vente de vivriers moderne. Les photos ci-dessous sont respectivement la preuve du projet de construction et l'occupation des alentours de ce site à des fins de marché.

Photo N°5 : Pancarte indicative du site-marché Roxy **Photo N° 6** : Façade immédiate du site

Source : Cliché COULIBALY Yvonne du 19/09/2022

La photo **6** met à nu le manque d'équipements relatifs à la commercialisation de vivriers même en milieu urbain.

Figure N° 3 : Approvisionnement du marché de Songon à partir de ''Forotologo''

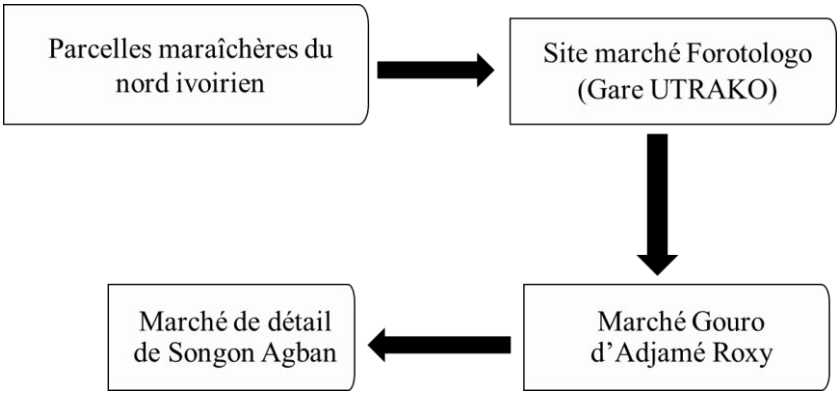

Conception : COULIBALY Y., 2022

[2] « Forotologo » en Bambara signifierait marché du piment. Cette dénomination est attribuée à un site servant de lieu de groupage et de distribution du piment frais en provenance des villes de l'intérieur.

[3] « Gouro » est l'une des différentes ethnies de Côte d'Ivoire sur laquelle Meillassoux C., 1964 a mené une étude. Selon l'auteur, « les échanges n'étaient pas étrangers à l'économie gouro mais le passage de ces échanges en commerce fut encouragé par l'incursion des populations soudanaises dans la région forestière en vue d'alimenter leur marché intérieur avec pour principal article d'importation la noix de cola ». Ces peuples, bien que cultivateurs de tradition, pratiquent aussi la commercialisation du vivrier notamment les légumes pour ce qui de la gent féminine.

Ce site marché est spécialisé dans la redistribution des légumes frais essentiellement contrairement au site ‘’Gbê-Ba’’ qui enregistre l’arrivée de camions transportant toute sorte de vivriers.

Figure N°4 : Approvisionnement du marché de Songon à partir de ‘’Gbê-Ba’’

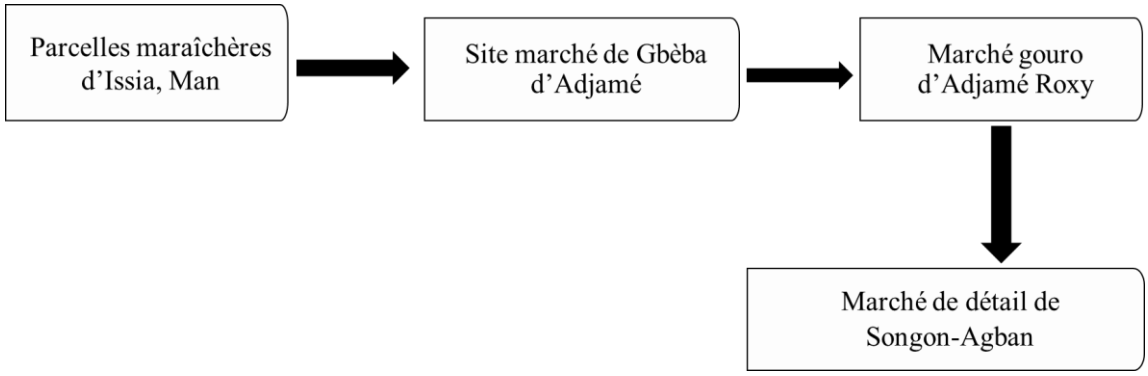

Conception : COULIBALY Y., 2022

En somme les travaux de construction du nouveau site n’empiètent pas sur les réseaux de distribution de légumes existants. Ces réseaux de distribution sont les seuls recours pour les revendeuses de légumes de Songon via des circuits longs (Figures 3 & 4). Cependant, le recours au long circuit indispensable au ravitaillement du marché de détail de Songon en légumes confirme le caractère instable du maraîchage déjà tributaire des effets de la saisonnalité (Figure 5).

Figure N°5: Saisonnalité de production de légumes à Songon

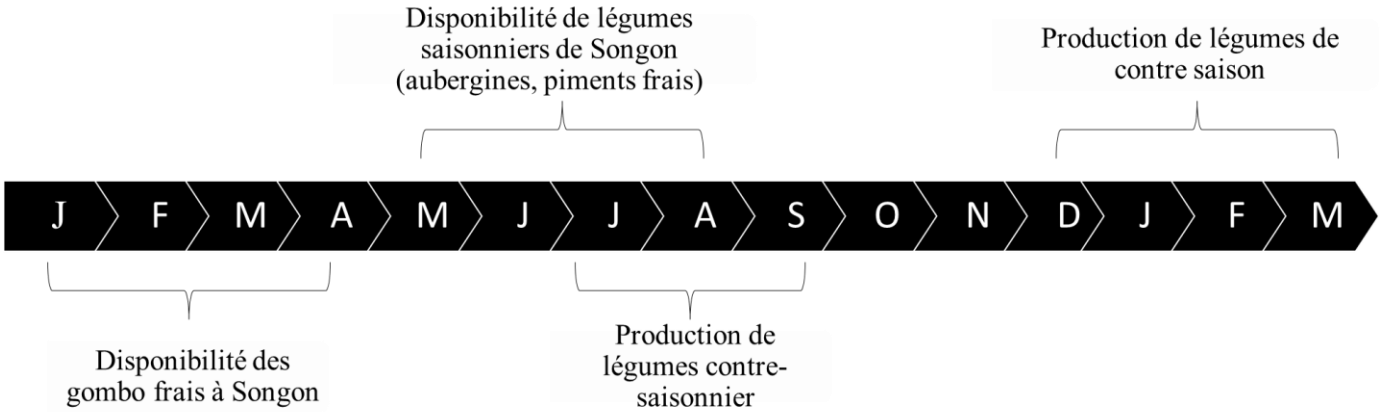

Conception : COULIBALY Y., 2022

Cette figure met en relief deux (02) périodes de non activité maraîchère sur l’espace communal de Songon. La première de ces périodes s’étend du mois de juillet à Septembre et

la deuxième part du mois de décembre à mars. Cependant, ce calendrier est tributaire des effets du changement climatique. L'on tient pour preuve les mises en garde de la SODEXAM dont les prévisions de 2023 annonçaient un maxima de précipitation. En effet, il n'est pas rare de constater des pluies en abondance en des périodes qui enregistrent habituellement de faibles quantités de pluies et vice versa. Certes les rendements des légumes cultivés (piment frais, tomate de type africain, gombo frais et les aubergines) sont tributaires des pluies, mais pour leur croissance harmonieuse, certains exigent une quantité modérée de pluie quand d'autres en ont besoin abondamment. De fortes pluies sont susceptibles de réduire à néant des plants de gombo frais alors que les plants d'aubergine garderaient leur verdure dans les mêmes conditions. Ce qui rend aléatoire la disponibilité des légumes produits à Songon. Cette situation induit à la fois des effets perceptibles et immatériels aussi bien pour les acheteurs et revendeurs de légumes que pour les maraîchers et les ménages ruraux. Ces effets induits par la saisonnalité sont perceptibles d'une part, à travers la cherté des légumes lors des périodes de pénurie. D'autre part, l'effet immatériel induit reste la démotivation des maraîchers de Songon. Ces derniers, à la longue, pourraient se détourner de l'activité maraîchère au profit d'autres activités lucratives.

3-Discussion

Les résultats de ce travail se transcrivent dans la logique des systèmes complexes d'approvisionnement. L'approvisionnement est transversal et touche à la fois à la production agricole, au commerce des denrées et à leur redistribution sociale et géographique [Janin P., (2019) p. 9]. En fait, les dynamiques d'approvisionnement dépendent de plusieurs variables telles que la disponibilité saisonnière des produits, le volume des denrées en circulation, les niveaux des prix de gros ou de détail, la distance géographique et l'état des infrastructures routières Toutes ces variables s'enchevêtrent et exercent une influence positive ou négative sur l'approvisionnement [Janin P., (2019), p.10]. Pour [Janin P. (2019), p.12], c'est la « qualité » de la chaîne, du producteur au consommateur final (agri-food supply chain management ou supply chain security) qui importe. En effet, les variables évoquées par [Janin P., (2019), p. 10] sont les mêmes qui sont observées dans la chaîne de ravitaillement à partir de Songon. Ces variables justifient les prix bas ou les prix élevés de légumes sur le marché de détail de Songon-Agban.

Dans le raisonnement en termes de systèmes, [Padila M. et Abdelhamide. B., (2001) p. 261], notent que les activités en amont et en aval de l'agriculture se sont traduites par de nouvelles

préoccupation liées à la circulation des produits alimentaires depuis leur production jusqu'à leur consommation. Ils étayent leurs propos par le biais de la théorie des contrats. Pour eux, les contrats permettent aux agents économiques de coordonner leurs plans, de coopérer et d'échanger. Les contrats ont lieu dans un contexte d'asymétrie de l'information où l'une des parties est mieux informée que l'autre [Padila M. et Abdelhamide. B., (2001) p. 270]. Ici, la relation contractuelle concerne les maraîchers (producteurs de légumes traditionnels) et les commerçantes semi-grossistes. Les contrats ont lieu dans un contexte d'asymétrie de l'information. Dans le cas d'espèce, ce sont les semi-grossistes qui sont les mieux informées par rapport aux producteurs. Conscientes de ce que l'écoulement rapide des légumes qui seront produits va dépendre de la qualité et des conditions de production, elles sont exigeantes relativement à l'information relayée aux producteurs des légumes. Pour preuve la variété du piment frais ordinaire ou du piment frais ''sent-bon'' est exigée en fonction de la demande. Il en est de même pour les variétés de gombo frais (variété lisse, bien effilé dont la teinte verte n'est pas foncée) qui est prisée par rapport au gombo à la teinte verte foncée (avec des formes grossières). Dans la logique de cette asymétrie, les semi-grossistes fournissent la semence de la variété prisée sur les marchés de consommation.

Aussi, en application de la théorie des contrats de [Padila M. et Abdelhamide. B, (2001) p. 270], ces auteurs ont-ils choisi d'utiliser d'une part l'outil méthodologique proposé par Jaffee-Steven, (1992). Cet auteur propose un schéma récapitulatif des différentes formes de coordination permettant un agent d'acquérir les approvisionnements à son fonctionnement. L'une de ces formes est ''l'accord réciproque mutuel'' Cette forme se caractérise par le fait que l'agent acheteur n'intervient pas dans le processus de production et le prix de marché constitue le lien entre les agents contractants. Si la théorie des contrats de [Padila M. et Abdelhamide. B., (2001) p. 270] s'adapte mieux à notre analyse, la forme de coordination relative à l''accord réciproque mutuel'' de Jaffee-Steven, (1992) diffère de celle en vigueur dans notre zone d'étude. Dans la présente étude, l'agent acheteur intervient dans le processus de production.

Conclusion et perspectives

L'activité maraîchère de Songon fonde la notoriété des sites de groupage de Songon-M'brathé et d'Agban-Gare en dépit de leur précarité. La distance relativement courte qui sépare ces sites de groupage des légumes saisonniers de leur principal débouché (marché de gros de vivriers de yopougon-nouveau-goudron) rendent les flux des semi-grossistes et l'écoulement

des légumes en direction d'Abidjan moins pénibles d'une part. D'autre part, les maraîchers parcourent des distances plus courtes reliant les parcelles maraîchères aux sites de groupage des légumes. Toute chose qui amoindrit considérablement les coûts de production et permet aux maraîchers de tirer profit de sa parcelle maraîchère. Le schéma reste le même pour le ravitaillement des revendeuses des légumes du marché de détail de Songon-Agban. Ce marché de détail a, par ailleurs, pour zone de desserte tous les villages de l'espace communal de Songon. Ainsi, tous les ménages ruraux y convergent notamment les jours de marchés (tous les dimanches) où des détaillantes de protéines séchées et des vendeurs de divers produits manufacturés s'ajoutent aux revendeuses habituelles pour animer la chaîne de ravitaillement des produits en vente. L'intensité des flux de commerçantes semi-grossistes, des revendeuses ou des détaillantes et des ménages restent imputables à l'accès facile aux sites-marchés de Songon. Les implications scientifiques qui sous-tendent cette analyse s'apparentent au modèle de Von Thünen même si l'espace isotrope sur lequel se fonde ses hypothèses est dépassé. En effet ce modèle est utilisé pour faire comprendre la manière dont est organisé l'espace agricole autour d'un marché. Il s'agit d'un modèle d'économie agricole qui montre que la répartition spatiale autour d'un marché est fonction de la distance du marché et du coût de production.

Au vu de sa relative notoriété en tant que pourvoyeuse de légumes à l'interface des communes de Songon et Yopougon, l'activité maraîchère de Songon mérite une attention particulière en vue de non seulement permettre aux acteurs de la chaîne de ravitaillement de pérenniser leur activité mais aussi de garantir la disponibilité des légumes saisonniers à **S**ongon,

A l'effet de soulager et de soutenir les populations touchées par des impacts relativement négatifs sur l'espace communal de Songon, l'on recommande ceci : faire la promotion des légumes contre-saisonniers en aménageant des retenues d'eau à usage permanent, concevoir un projet d'aménagement des faux-bas-fonds (ils tarissent en saison sèche) déjà existants à Songon dans le stricte respect des normes urbanistiques, investir dans le maraîchage intensif (produire plus sur un espace restreint à l'aide de produits organiques), former les maraîchers à faire un usage productif des déchets organiques qu'ils devraient transformer en terreau susceptible d'amender les sols, créer des comités de gestion des bas-fonds aménagés, faire des sites maraîchers, à la fois, des places vertes pour l'espace communal de Songon et des champs lucratifs pour les maraîchers,

BIBLIOGRAPHIE

Assi A. U. O, Aloko J.N. (2018), ‘’Analyse d’une poche de précarité en milieu rural ; exemple du quartier allogène de Songon-Agban (Côte d’Ivoire) Doi :19044/esj.2018.v14n29p84 URL : http : //dx.doi.org/10. 19044/esj.2018.v14n29p84 consulté le 28 Novembre 2023

Bathelot B. (2011) modifié le 30/01/2016, Définition Marketing, Définition étude de marché http : //definition-marketing. com/definition-etude-de- marché

Berron H., (1986), ‘’Deux exemples d’.approvisionnement de la ville d’Abidjan en produits vivriers’’, In Ganne B (ed),Journet O. (ed), Lecarme M. (ed), Anthropologie économique de la vie citadine, Université de Lyon 2.GLYSI, 1986, p.18-30 multigr (Programme Citadinités : Dossier ; 1). https:// documentation ird.fr<

Chaléard J. L., (1996), ‘’Temps des villes, temps des vivres, l’essor du vivrier marchand en Côte d’Ivoire’’, Paris, Edition Karthala, 661p.

Dubresson A. (1989), Villes et industries en Côte d’Ivoire : Pour une géographie de l’accumulation urbaine, 855 p.

Eviar O. (2023) « LES NOUVELLES INFRASTRUCTURES ROUTIERES : UN DEFI POUR LA DURABILITE DES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS DANS LE GRAND ABIDJAN », Revue Internationale du chercheur « Volume : 4 numéro 2 » pp : 445-464

Harre D. M. (2001), « Formes et innovations organisationnelles du grand commerce alimentaire à Abidjan, Côte d’Ivoire In Autrepart 2001/3/ (n° 19), pp. 115-13 Mis en ligne sur cairn info le 01/01/2012 http://doi..org/10.3 917/autr. 019.0115 consulté le 26 Novembre 2023

Jaffee S., (1992), ‘’How Private Enterprise organize markets in Kenya-Washington, word Bank, 39 p.

Janin P., (2019), ‘’Les défis de l’approvisionnement alimentaire : acteurs, lieux et liens, Edition de la Sorbonne/Revue internationale des études du développement n° 237 ISSN 25546-341/ISBN9791035102883 pp.7-34 http://www.cairn.info/revue-internationale-des-études – du- développement-2019-1-page-7. htm

Meillassoux C., (1964), ‘’Anthropologie économique des gouro de Côte d’Ivoire : de l’économie de subsistance à l’agriculture commerciale’, Mouton-Paris-La Haye, 1964 (réedition en 1999) In Cahiers d’Etudes Africaines / année 1964 /12 / p p. 551-576

OCDE/NATIONS UNIES (2022), Dynamique de l’urbanisation africaine 2022, le rayonnement économique des villes africaines, Cahier de l’Afrique de l’Ouest, 206 p

Padilla M., Abdel H B., (2002), « Approvisionnement alimentaire des villes : concepts et méthodes d’’analyse des filières et marchés » In : Padila M. (ed) CIHEAM-IAM, Montpellier, http://om.ciheam.org/om/pdf/b32/CI011675.pdf

Yao G. (2014), « Rétrospective de l’aménagement du territoire en Côte d’Ivoire : le cas d’Abidjan », Revue Canadienne de géographie tropicale/Canadian journal of tropical [en ligne], document4, mis en ligne le 15 Mai 2014. p.36-45
URL :http://www3.Laurentian.Ca/rcgt-cjtg/volume1-numéro1/rétrospective -de -laménagement- du- territoire –en –cote -d’ivoire -le- cas-dabidjan/ consulté le 25 Novembre 2023